Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202723-20200609-09-06-2020-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 15/06/2020

COMMUNE DE SAINT PIERRE DE BŒUF

Nombre de Conseillers	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL	N° 09-06-2020-8
En exercice : 19 Présents : 17 Votants : 18		**Date de la convocation :** 2 juin 2020

Objet : Aménagement et extension d'un bâtiment communal : attribution marché de travaux lot n°9 : Plâtrerie

L'an deux mil vingt, le neuf juin
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Mr RAULT Serge, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Véronique MOUSSY
Présents : Mr Serge RAULT, Mr Christian CHAMPELEY, Mme Isabelle DUMAZET, Mr Pierre-Marie CHEVAL, Mme Véronique MOUSSY, Mr Patrick HENRIOT, Mme Anne-Marie DEFAY, Mr Daniel SAUVIGNET, Mr Daniel BLANC, Mr Eric PANDREAU, Mme Nadine ROCHE, Mme Sonia DOS REIS, Mr Olivier BERAUD, Mme Stéphanie BAJU, Mr Xavier NOVIS, Mme Lucie DUGUA, Mme Camille BONNASSIEUX
Absents représentés : Mme Anne GAUTHERON donne pouvoir à Mme Sonia DOS REIS
Absents excusés : Mr Alain ROUX

Vu le Code des marchés publics,
Vu la délibération N°13-12-2016-15 lançant la consultation pour la maîtrise d'œuvre,
Vu la délibération N°30-03-2017-13 concernant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre,
Vu la délibération n°30-06-2017-2 approuvant l'Avant-Projet Sommaire et autorisant le dépôt du permis de construire,
Vu la délibération N°15-02-2018-1 approuvant l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre,
Vu la délibération N°29-11-2018-1 approuvant le Projet Définitif de l'aménagement et extension d'un bâtiment communal pour la création du Foyer Municipal et autorisant le lancement de marché à procédure adaptée,
Vu la délibération n°12-03-2019-1 attribuant les marchés de travaux,
Vu la délibération n°29-10-2019-9 approuvant l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre,
Vu le jugement du tribunal de commerce de St Etienne rendu le 5 février 2020 et prononçant la liquidation judiciaire de l'entreprise EFP Peinture, attributaire du marché de travaux lot n°9 - Plâtrerie,
Vu la mise en demeure de prise de position sur la poursuite de l'activité de l'entreprise transmise au liquidateur judiciaire le 19 février 2020
Vu la réponse du liquidateur judiciaire informant de son incapacité à poursuivre l'activité de l'entreprise EFP Peinture,
Vu la délibération n° 05-03-2020-1 approuvant le lancement d'une nouvelle consultation pour le lot n°9 – Plâtrerie,
Vu la publication de l'appel public à la concurrence pour le lot n°9 – Plâtrerie en date du 21/02/2020,

Suite à la relance de consultation concernant le lot n°9 – Plâtrerie concernant l'aménagement et l'extension d'un bâtiment communal, monsieur le Maire présente le rapport d'analyse du maître d'œuvre qui établit que l'offre la mieux disante au vu des critères techniques et financiers qui est également la moins disante émane de l'entreprise LARDY SAS pour un montant s'élevant à 96 651.50 € HT soit 115 981.80 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer le lot de marché de travaux n°9 – Plâtrerie à l'entreprise LARDY SAS.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202723-20200609-09-06-2020-8-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet 15 06 2020

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Vu le rapport d'analyse des offres, à l'unanimité des membres, décide d'attribuer le marché de travaux n°9 – Plâtrerie à l'entreprise LARDY SAS pour un montant HT de 96 651.50 € HT soit 115 981.80 € TTC
- Mandate Monsieur le Maire pour prendre toute décision et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- Financera la présente dépense par les crédits inscrits au chapitre 23 du budget communal.

Ont signé au registre tous les membres présents.	**Le Maire,**
Pour copie certifiée conforme. A Saint Pierre de Bœuf, le 9 juin 2020	Serge RAULT

MAIRIE DE SAINT-PIERRE-DE-BOEUF
Loire